

POUR INFORMATION

20220523 Libération

https://www.liberation.fr/societe/des-associations-alertent-contre-les-carences-de-letat-dans-la-prise-en-charge-des-mineurs-etrangers-20220523_TJJIXTLJSBFOPNTM6MTO4PHR2E/

[Accueil](#) / [Société](#)

Aide aux migrants

Des associations alertent contre les «carences» de l'Etat dans la prise en charge des mineurs étrangers

Article réservé aux abonnés

Dans une tribune, une soixantaine d'associations dénoncent les remises à la rue régulières de mineurs étrangers, alors que de nombreux collectifs et syndicats locaux réclament l'application de la «présomption de minorité» prévue par la Cour européenne des droits de l'homme.



Le jeudi 30 juillet 2020, une centaine de mineurs étrangers isolés vivant sous tentes place Jules Ferry (Paris 11e) depuis un mois se sont réunis place du Palais Royal à Paris pour interpeller les pouvoirs publics et exiger des solutions. (PHILIPPE LABROSSE/Hans Lucas via AFP)

par [Gurvan Kristanadjaja](#)

publié le 23 mai 2022 à 9h04

C'est un cri d'alarme. Dans une tribune, [publiée ce vendredi](#), une soixantaine d'associations (dont la Cimade et Médecins du monde) coordonnées par la Ligue des droits de l'homme ont appelé les autorités françaises à mieux «protéger» les mineurs isolés présents sur le territoire. A quelques semaines des élections législatives, ils dénoncent les remises à la rue régulières de mineurs étrangers ces dernières années et appellent les candidats à s'engager.

De quoi parle-t-on ?

Lorsqu'un mineur étranger arrive sur le territoire français, il doit se déclarer auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Il incombe ensuite au département concerné de réaliser une évaluation, afin de déterminer si la personne est réellement mineure. En 2017, selon [un rapport sénatorial portant sur l'année précédente](#), le taux de refus à l'issue de cet entretien avoisinait les 50 % (de 20 à 80 % selon les départements). *«Aujourd'hui, on constate que ce taux de refus est plutôt autour des 70 % sur le plan national, avec un basculement à partir de 2017, estime Paul Garrigues, co-animateur du groupe travail sur les questions du droit des étrangers à la Ligue des droits de l'homme. Cela témoigne d'une volonté politique de bloquer l'arrivée de migrants et notamment de mineurs non accompagnés. C'est cette logique de dire : "Pourrissent-leur la vie et ils viendront moins." On voit bien que ça ne fonctionne pas.»* *«Lors des entretiens, le moindre doute va contre eux, si la personne est un peu trop assurée dans la façon dont il va raconter son histoire, on va dire qu'il est majeur. Ou s'il a des hésitations, c'est aussi suspect»,* regrette Sébastien Gervais, membre du Collectif soutiens /migrants Croix-Rousse à Lyon.

A l'issue de l'entretien, ceux qui ont obtenu un refus peuvent déposer un recours qui est étudié par le juge des enfants. *«C'est à ce moment qu'ils sont relâchés à la rue, le temps que le juge rende sa décision : ils ne sont ni mineurs ni majeurs»,* regrette l'associatif. A Lyon, une centaine de personnes sont ainsi à la rue en attente du verdict. C'est d'autant plus injuste que *«plus de 80 % d'entre eux sont finalement reconnus mineurs par le juge»,* selon Sébastien Gervais. Même constat à Marseille où Isabelle Audureau, syndiquée Solidaires 13 et membre du collectif 113, assure que *«plus de la moitié des jeunes en recours sont "reminorisés" par le juge des enfants». «On est dans un système où il n'y a pas un respect équilibré des jeunes à faire valoir leur minorité. Il y a pour nous un problème de mise en danger de l'enfance»,* avance Paul Garrigues.

Quelles mesures peuvent être mises en place ?

Les signataires, parmi lesquels de nombreux collectifs d'aide aux migrants, syndicats locaux, le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France, déplorent une *«carence des institutions»*. Ils réclament l'application de la *«présomption de minorité»* prévue par la Cour européenne des droits de l'homme et l'ONU. *«Tant que le juge des enfants n'a pas statué, le doute doit revenir au bénéfice du jeune»,* avance Sébastien Gervais à Lyon. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, car les autorités craignent parfois que cela provoque un éventuel *«appel d'air»*. *«On peut entendre que si on met tout le monde à l'abri, il va y avoir des effets d'opportunisme, des gens de 25-30 ans qui se présentent en tant que mineur. Mais ce qu'on voit c'est que quand on encadre des mineurs, qu'on leur demande d'aller à l'école, avec des horaires bien précis, ceux qui étaient majeurs le reconnaissent assez rapidement et s'en vont»,* assure le bénévole lyonnais.

En attendant, les associations compensent l'absence de l'Etat et des départements auprès de ces jeunes. *«C'est très compliqué pour nous, les militants, parce qu'on ne peut pas les laisser dehors mais qu'on a l'impression que les institutions se reposent complètement sur nous : on les inscrit à l'école, on prend soin de leur santé, on les accompagne chez des avocats. On compense toutes ces carences»,* regrette Isabelle Audureau, à Marseille. Dans la cité phocéenne, pour l'heure, une centaine de jeunes sont à la rue faute de dispositif d'hébergement.

Un constat d'autant plus frustrant que, selon Nicole Smolski, médecin et membre du Collectif soutiens /migrants Croix-Rousse, *«ce sont des gamins en bonne santé qui n'ont qu'une envie :*

apprendre à lire, à écrire». De concert, les associations assurent que, lorsqu'ils sont scolarisés, la plupart de ces jeunes obtiennent d'excellents résultats. Mais quand ils sont laissés à la rue, *«ils vivent de ce qu'ils peuvent, de la charité publique, avec le danger que ça peut représenter...»*, souffle Paul Garrigues.